

Compte - Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 octobre 2008

Etaient présents :

MINIER Marcel, Maire
GUILLARD François, 1^{er} adjoint
MORICE Anne-Marie, 2^{ème} adjointe (arrivée à 21 h)
GUILLARD Joël, 3^{ème} adjoint
TROUVE David, 4^{ème} adjoint
CARRISSANT Pierrick
BESNARD Jacques
BRIAND Claude
GARCON Jean-Paul
BADIN Claire
PÉZENNEC Loïc
TALLEC Christa
TROCHU Pierre

Etaient absents

ROUYER David
MOYNAT Isabelle

Ordre du jour :

- ***Enquête publique : EARL LA CHESNAIE-GIFFARD***
- ***Vente d'un terrain rue de Bléruais***
- ***Indemnités kilométriques et frais de repas (formation bibliothèque)***
- ***Bibliothèque : Prévisions :***
 - ⇒ ***acquisitions livres***
 - ⇒ ***meublier***
 - ⇒ ***informatique***
- ***Centre de loisirs***
- ***Bibliothèque + APC : système de sécurité et télésurveillance***
- ***Engagement de la commune à ne plus utiliser de bois provenant des forêts primaires***
- ***Divers***

- ***Enquête publique : EARL LA CHESNAIE-GIFFARD***

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'une enquête publique s'est déroulée du 1^{er} septembre au 3 octobre 2008. Il s'agit pour l'EARL LA CHESNAIE – GIFFARD d'obtenir la réactualisation du plan d'épandage des effluents de l'élevage porcin d'un effectif de 386 truies présentes, sur lisier, 1 500 porcelets en post sevrage, sur litière accumulée (paille), 1 830 porcs à l'engrais sur lisier au lieu-dit « la Chesnaie - Giffard » à GAEL. Le conseil municipal (6 pour, 6 abstentions) donne un avis favorable au projet.

- ***Vente d'un terrain rue de Bléruais***

Le conseil municipal propose de mettre vendre 700 m2 de terrain à 38 € TTC route de Bléruais. A revoir lors d'un prochain conseil.

- ***Indemnités kilométriques et frais de repas (formation bibliothèque)***

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la future bibliothèque municipale sera gérée par des bénévoles. Ces bénévoles sont amenés, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la commune, en particulier pour leur formation, leurs relations avec la bibliothèque départementales et leurs achats en librairie. Conformément à la législation en vigueur, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le remboursement par la commune de leurs frais de déplacements, y compris ceux effectués avec leur véhicule personnel, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux ainsi que leurs frais de repas conformément à la

législation en vigueur et donne délégation à Monsieur le Maire pour dresser et tenir à jour la liste des bénévoles dont un exemplaire sera annexé à cette délibération.

LISTE DES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE

BADIN Claire,	le Gacet	35 290 MUEL
BONNET Claudine,	Courbette	35 290 MUEL
PHILIPPE Annie,	les Champs Bruchets	35 290 MUEL
TALLEC Christa,	la Choutière	35 290 MUEL
TROUVE Anne-Laure,	Cocagne	35 290 MUEL
JOUAN Marie-Thérèse,	6, rue de Trékoët	35 290 MUEL
MATHELON Odile-Anna,	la Noé Lochet	35 290 MUEL

- Bibliothèque : Prévisions :

⇒ **acquisitions livres : 5 200 € pour constituer le fond de la future bibliothèque**

Dans le cadre de la future bibliothèque, notamment pour l'achat de livres afin de constituer le fond, Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il convient d'apporter des modifications au budget Commune. Le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

Budget commune - Décision modificative n°7

2313 - 112 (Ecole) : - 5 200 €

2188 - 130 (bibliothèque) : + 5 200 €

⇒ **mobilier : entre 20 000 € et 28 000 € (budget 2009)**

⇒ **informatique : 13 000 € environ pour l'informatisation et la gestion informatique (budget 2009)**

- Centre de loisirs

A revoir lors d'un prochain conseil. Prévoir une rencontre avec le centre de loisir d'IFFENDIC qui est géré par la commune.

- Bibliothèque + APC : système de sécurité et télésurveillance

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'équiper le futur bâtiment communal (Bibliothèque + Agence Postale Communale) d'une télésurveillance. La société CTCAM, qui équipe actuellement la mairie et l'agence postale, propose un contrat de location du matériel de surveillance pour un montant de 33.48 €TTC par mois. A cela s'ajoute une redevance mensuelle de télésurveillance de 32.82 €TTC. Le conseil municipal accepte l'offre de CTCAM pour la location (33.48 €TTC par mois) et la télésurveillance (32.82 €TTC).

- Engagement de la commune à ne plus utiliser de bois provenant des forêts primaires

Monsieur le Maire fait part au conseil de la possibilité de soutenir les associations qui oeuvrent pour la protection des dernières forêts primaires et la reconnaissance des droits des peuples sur leurs forêts, notamment l'association « peuples de forêts primaires », en prenant un engagement pour une utilisation raisonnée de la ressource en bois. Monsieur le Maire propose la motion suivante :

- la commune renonce à utiliser des bois provenant des forêts primaires (vierges) pour ses constructions et aménagements extérieurs et intérieurs. Elle renonce à utiliser des bois tropicaux sans certificat fiable garantissant leur provenance en exploitation durable (plantations, semis)

- la commune utilisera de préférence des bois français et européens gérés durablement

Le conseil municipal approuve la motion proposée ci-dessus.

- Divers : Aménagement salle de sport : continuer la démarche pour mieux isoler la salle